



**N° 17 août 2014**

- 1) Fonction Publique...
- 2) Mutations : Les revendications FO DGFIP...

**inFO 49**

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/> Mél [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

## **Avec FO DGFIP 49 : Priorité aux agents !**

### **Fonction Publique : 1 200 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, TOUJOURS PLUS D'AUSTÉRITÉ !**

Le détail des économies budgétaires pour 2015-2017 vient d'être présenté. L'entêtement du gouvernement à poursuivre la politique d'austérité et la réduction dogmatique des dépenses publiques va accentuer les inégalités dans notre pays.

L'affaiblissement du Service public et la disparition de nombreuses structures d'accueil du public auront pour conséquence de réduire un peu plus les services rendus aux usagers.

Après le Pacte de responsabilité et les allègements de charges accordées aux entreprises sans aucune contrepartie en termes d'embauches, contrairement à ce qu'affirment le gouvernement et les organisations syndicales signataires (Medef, CFDT...), **l'Etat lui-même donne le mauvais exemple.**

**En effet, en plus des milliers de destructions de postes effectués pour redéployer les effectifs vers les missions présentées comme prioritaires, l'Etat prévoit de supprimer 1 200 postes supplémentaires.**

Depuis 2007 avec la RGPP puis maintenant la MAP, les gouvernements successifs ont entraîné la Fonction publique et ses agents dans une spirale infernale :

Les suppressions de postes ont dégradé les conditions de travail ayant pour conséquence une augmentation forte des risques psycho- sociaux.

Les réorganisations, mutualisations et transferts permanents ont créé un climat anxigène jamais connu, accentué par les projets de loi de décentralisation en discussion.

La perte de pouvoir d'achat par le gel de la valeur du point d'indice confirmé jusqu'en 2017, soit 8 ans consécutifs (du jamais vu !), la diminution des avancements et promotions et des carrières en berne et peu attractives paupérisent tous les jours davantage les fonctionnaires.

Et pourtant le gouvernement continue dans la même voie. Pire ! Avec démagogie, certains ministres vantent les mérites et les valeurs du Service public quand d'autres n'en finissent plus de louer l'engagement des agents.

**Mais la duperie ne dure qu'un temps... et ne peut dissimuler ce triste mais réaliste tableau.**

**FORCE OUVRIERE**, fidèle à son indépendance, revendique, dans l'intérêt des agents et des usagers, un Service public fort avec des moyens suffisants et des carrières et rémunérations motivantes :

- **Maintien du statut général et des statuts particuliers de corps.**
- **8 % d'augmentation de la valeur du point d'indice et attribution uniforme de 50 points d'indice,**
- **Refonte et revalorisation de la grille indiciaire permettant une attractivité des carrières,**
- **Arrêt des suppressions de postes, de la MAP et des projets de réorganisation territoriale**

**L'indépendance de FORCE OUVRIERE lui permet,  
à la différence d'autres, de s'exprimer dans le seul intérêt de ses mandants !**

**Rejoignez Force Ouvrière, le syndicat qui reste un syndicat  
1ere organisation de la fonction publique d'Etat**

# Mutations : les Revendications FO DGFIP

**FO DGFIP** rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental.

**FO DGFIP** dénonce le nombre croissant d'affectations " à la disposition " (ALD).

## **C'est pourquoi FO DGFIP revendique :**

- l'affectation la plus fine possible (commune, mission, structure) ;
- l'examen de toutes les demandes de mutations, qu'elles concernent un changement de direction ou un mouvement interne ;
- la possibilité de refuser sa mutation sans justification ni conséquence après la publication du projet.

Dans le système actuel, **FO DGFIP** exige la possibilité de refuser sa mutation si elle n'est pas obtenue sur l'affectation locale demandée après la tenue de la CAP Locale.

**FO DGFIP dénonce le non respect du gagnant-gagnant promis par la Direction Générale lors de la construction des nouvelles règles de gestion, notamment son refus de mettre en place deux vrais mouvements par an.**

## **À ce titre, FO DGFIP exige :**

- Le respect des engagements de l'administration par rapport aux droits acquis des agents restant classés sur des tableaux à l'ancienneté de la demande avant le passage au système cible.
- Au moins deux vrais mouvements de mutation par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur postes.
- L'application de la possibilité d'affectation dans le département d'origine pour les agents promus de C en B par concours ou liste d'aptitude dite " droit au retour ". Ce qui est possible pour les personnels informatiques doit l'être pour tous les agents.

S'agissant des demandes de mutation à titre prioritaire, **FO DGFIP** dénonce un système de bonifications inadapté qui fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales délicates.

Il condamne l'absence totale de respect des dispositions de la loi 84-16 portant statut général des fonctionnaires (article 60) en matière de rapprochement de conjoint et de mutation des agents handicapés.

C'est pourquoi **FO DGFIP** revendique la mise en place d'un classement spécifique pour les demandes prioritaires sur la base de l'ancienneté du fait générateur de la priorité, ainsi que l'affectation la plus fine possible sur un poste fixe.

Il réaffirme son opposition à la notion de minimum de temps de présence dans un poste ou un service avant mutation.

## **FO DGFIP exige :**

- Que le mouvement de mutation soit soumis à un véritable examen et avis de la CAP Nationale et que le projet de mouvement préparé par l'administration n'obère pas à l'avance toute marge de manœuvre et de discussions.
- Que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.
- Que l'administration prenne en compte la situation des unités de travail dites isolées en maintenant le mouvement de mutation spécifique sur postes.
- Q'un état des vacances d'emplois soit publié par chaque direction.

En outre, il demande que des postes puissent être sélectionnés au mouvement spécifique même en présence d'un sureffectif global au niveau du département ou de la Résidence d'Affectation Nationale (RAN).

En cas de restructuration, **FO DGFIP** revendique un droit à mutation avec priorité absolue pour les agents concernés.

Fermement attaché à la séparation du grade et de l'emploi, **FO DGFIP** exprime son opposition aux postes " à profil " et " à avis " et au développement des " métiers " et affirme le droit pour un agent d'être muté sur tout emploi comportant les fonctions dévolues à son grade.

**Le 4 décembre 2014, je vote FO DGFIP  
le syndicat libre, indépendant et déterminé !**

Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars Angers))



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_  
Affectation : \_\_\_\_\_  
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
(66% est en crédit d'impôts)